

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. DUBEAU, appuyée par M. l'éch. LORANGER, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois, et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. DUBEAU, appuyée par M. l'éch. LORANGER, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

46.—Etant lu l'ordre du jour pour la 1ère, 2ème et 3ème lecture d'un règlement concernant les édifices dans les quartiers Mont-Royal et Côte des Neiges.

Ledit règlement est, en conséquence, lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. PAUZE, appuyée par M. l'éch. ELIE, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que le Conseil procède maintenant à l'étude dudit règlement en 2ème et 3ème lectures.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en 2ème lecture, et les

Sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. PAUZE, appuyée par M. l'éch. ELIE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est, en conséquence, lu une troisième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. PAUZE, appuyée par M. l'éch. ELIE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LAVERGNE, il est

Résolu: Que ce Conseil s'ajourne à lundi, le 26 octobre courant, à 3 heures, p.m., pour continuer le présent ordre du jour et disposer de toutes questions qui ont été soumises à la présente séance et dont on n'a pas disposé.

L. O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,  
Sous-Greffier de la Cité.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. LORANGER, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. LORANGER, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

46.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law concerning buildings in Mount Royal and Côte des Neiges Wards,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. PAUZE, seconded by Ald. ELIE, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that the Council do now proceed to consider said by-law in second and third reading.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. PAUZE, seconded by Ald. ELIE, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. PAUZE, seconded by Ald. ELIE, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVERGNE,

The Council adjourned until Monday, the 26th instant, at three o'clock, to continue the present order of the day, and to dispose of all matters which were submitted at the present sitting and which were not disposed of.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

RENE BAUSET,  
Asst.-City Clerk.